

PV RÉUNION DU 10 MARS 2026

18h00

EXCUSE(S) : Françoise LEGOFF, Madeleine LAGARDE

ABSENT(S) : Alain MAURINET

Secrétaire de séance : Marie MIGAT

Assiste(nt) : Pascale DUPOUX

ORDRE DU JOUR :

➤ Adoption du compte-rendu de la réunion du 17 février 2026

Réponse : Adopté à l'unanimité

➤ Approbation du compte financier unique 2025

Présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		25 105,53	26 498,47		26 498,47	25 105,53
Opérations de l'exercice	114 259,39	130 949,75	150 738,38	169 766,23	264 997,77	300 715,98
TOTAUX	114 259,39	156 055,28	177 236,85	169 766,23	291 496,24	325 821,51
Résultats de clôture		41 795,89	7 470,62			34 325,27
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	114 259,39	156 055,28	177 236,85	169 766,23	291 496,24	325 821,51
RESULTATS DEFINITIFS		41 795,89	7 470,62			34 325,27

Réponse : Adopté à l'unanimité

➤ Affectation du résultat.

Report excédentaire en fonctionnement (FR 002) : 34 325.27 €

Réponse : Adopté à l'unanimité

➤ Abrogation de la délibération n° 2025-21a et nouvelle fixation du prix de vente d'une partie d'un bien de section à La Barre – demande de M. et Mme Rouquet

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° 2025-21a en date du 19 décembre 2025, le conseil municipal a décidé d'engager la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section C n°254, appartenant à la section de La Barre, d'une superficie d'environ 1 990 m², au profit de M. et Mme Hugo et Alice ROUQUET, domiciliés 24 La Barre – 23130 Saint-Julien-le-Châtel, et avait fixé le prix de vente à 1 € / m².

Madame le Maire informe le conseil municipal que M. et Mme ROUQUET ont renouvelé leur demande d'acquisition en proposant un prix de 0,30 € / m², correspondant davantage aux valeurs habituellement constatées sur la commune et les communes avoisinantes tout en confirmant qu'ils prendraient à leur charge les frais de géomètre nécessaires à cette opération.

Madame le Maire rappelle également que les précédentes ventes de biens de section réalisées par la commune en 2022 ont été conclues au prix de 0,20 € / m².

Afin d'harmoniser le prix de vente des biens de section concernés, il est proposé au conseil municipal de fixer le prix de vente à 0,30 € / m².

Réponse : Adopté à l'unanimité

➤ **Abrogation de la délibération n° 2026-03 et fixation d'un nouveau prix de vente pour une partie d'un bien de section à La Barre – Demande de M. Grégoire LEGRAIN**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n° 2026-03 en date du 17 février 2026, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de vente d'une partie de la parcelle cadastrée section C n°254, appartenant à la section de La Barre, d'une superficie d'environ 1 420 m², au profit de Monsieur Grégoire LEGRAIN, domicilié 1 La Barre – 23130 Saint-Julien-le-Châtel, et avait fixé le prix de vente à 1 € / m².

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur LEGRAIN a renouvelé sa demande d'acquisition en proposant un prix de 0,30 € / m², correspondant davantage aux valeurs habituellement constatées sur la commune et les communes avoisinantes tout en confirmant qu'il prendrait à sa charge les frais de géomètre nécessaires à cette opération.

Madame le Maire précise également que les précédentes ventes de biens de section réalisées par la commune en 2022 ont été conclues au prix de 0,20 € / m².

Au vu de ces éléments, et afin d'harmoniser le prix de vente des biens de section concernés, il est proposé au conseil municipal de fixer le prix de vente à 0,30 € / m²

Réponse : Adopté à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

La séance est levée à 19h00

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

